

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 10 avril 2021**

Le samedi DIX AVRIL deux mil vingt et un, à neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Serbonnes , avec un public restreint afin de respecter les règles sanitaires, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 2 avril 2021.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX , Mme Alexandra SERDIN, Mme Anaïs BEDEKOVIC , Mme Eve JANOT, , M Renaud DE SAINT OURS ,M. JOING Benoît , M. Nicolas CHARIOT , Mme Claire VARACHE, M Christophe LE PREVOT, M Mathieu VALLET

Absents : M. PIAT Christian , M. POIDEVIN Laurent, M. MAHÉ Didier

Secrétaire de séance : Mme Corinne GRELLET

Le procès verbal de la séance du 26/03/2021 est adopté à l'unanimité sans aucune remarque.
12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

M le Maire communique aux conseillers le document intitulé « la fiche n°1 : les ratios de niveau » concernant la situation financière de Serbonnes reçu de la Trésorerie. Il commente les postes les plus importants notamment :

- les impôts locaux qui se situent au-dessus de la moyenne au niveau du département, de la région et au niveau national par rapport aux communes de la même strate
- la DGF qui est largement en dessous de la moyenne
- les autres dotations qui sont également largement en dessous de la moyenne

Vote des comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 de la commune 2020

Présentés par section et par chapitre par Mme Claire VARACHE

Vote du compte de gestion 2020 de la Commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice , celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice ,

Vu les résultats d'exécution du budget principal ,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 12 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 .

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2020 de la Commune

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2020 de la Commune et après délibération,

Le conseil municipal procède au vote.

M le maire ne participe pas au vote, il quitte la salle.

Le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité par 11 voix POUR ; 0 contre ; 0 abstention le compte administratif 2020 de la commune sans réserve et arrête les résultats définitifs.

Recettes de la section de fonctionnement = 518 195.21

Dépenses de la section de fonctionnement = 515 220.13

Résultat de l'exercice = 2 975.08

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = 114 374.03€

Part affectée à l'investissement (C/1068) = 6 298.00

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = 111 051.11 €

Recettes de la section d'investissement = 20 094.51

Dépenses de la section d'investissement = 56 592.43 €

Résultat de l'exercice = - 36 497.92 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = 4 653.45 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = - 31 844.47 €

Précisions apportées par M. le Maire :

- le Trésorier est venu nous voir et a constaté que nous n'étions pas dépensiers.
- Nous travaillons encore des pistes de réductions de dépenses de fonctionnement notamment au niveau de la consommation d'énergie et au niveau d'ORANGE (contrats à revoir)
- dépenses augmentées par la COVID (produits de nettoyage spécifiques, charges de personnel supplémentaires)
- réduction des recettes avec l'absence de location de la salle des fêtes
- augmentation de la consommation d'énergie avec l'aération obligatoire de l'école

Affectation du résultat – budget commune :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Un excédent reporté de la section d'investissement (N-1) = 4 653.45 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement (N-1) = 108 076.03 €

Soldes d'exécution exercice 2020

Déficit de la section d'investissement = 36 497.92 €

Excédent de la section de fonctionnement = 2 975.08 €

Restes à réaliser en section d'investissement : 0

Dépenses, pour un montant de 0 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 31 844.47 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, par 12 voix POUR ; 0 voix contre, 0 abstention , DECIDE d'affecter un montant de 31 845 € (arrondi) au compte 1068

« excédent de fonctionnement capitalisé »

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté (R0002) est de 79 206.64 € arrondi au BP 2021 à 79 206 €

Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

M Le maire expose qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année le taux des taxes directes locales ;

M le maire rappelle que les bases sont impactées cette année par deux réformes:

- la modification du financement des collectivités locales avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

- la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels compensée par l'Etat par une allocation compensatrice.

Dés cette année les services fiscaux rappellent que la collectivité ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par la redescende de la part départementale de foncier bâti sur la commune. Le taux de foncier bâti est donc modifié et l'état 1259 fait apparaître un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 soit 33.56%.

Le taux de foncier non bâti n'est pas impacté par la réforme.

A la demande de la commission des finances les services fiscaux ont réalisé des simulations pour une augmentation de 1% et 2% des produits fiscaux de FB et FNB.

Vu l'avis de la commission des finances ,

Vu les simulations des taux des impôts directs locaux réalisés par les services fiscaux le 06/04/2021 ,

Vu le budget de la commune proposé pour l'exercice 2021 ,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et Après délibération, le conseil municipal , **à la majorité par 8 voix POUR ; 4 voix CONTRE ; 0 abstention**

VOTE une augmentation de 2 % sur les produits fiscaux de FB et de FNB pour 2021

VOTE les taux suivants pour 2021 :

Taxe foncière34.23 %

Taxe foncière(non bâti) 44.99%

VOTE DU BUDGET 2021 de la COMMUNE

Le budget 2021 est présenté par Mme Claire VARACHE conseillère municipale.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	
Chapitre 011 Charges à caractère général	129 000
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	192 950
Chapitre 014 Atténuations de produits	94 000
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	<u>104 250</u>
Chapitre 66 Charges financières	1 500
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	900
Chapitre 022 Dépenses imprévues	<u>25 557</u>

Total des dépenses réelles de fonctionnement **548 157**

Chapitre 023 virement à la section d'investissement	34 236
Chapitre 042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	<u>2 771</u>

Total des dépenses de fonctionnement **585 164**

Recettes de fonctionnement :	
Chapitre 013 Atténuations de charges	4 500
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes	26 200
Chapitre 73 Impôts et taxes	373 928
Chapitre 74 Dotations et participations	70 470
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	<u>25 000</u>
Chapitre 77 Produits exceptionnels	<u>5 860</u>
Total des recettes réelles de fonctionnement	505 958

Résultat reporté 79 206

Total cumulé des recettes de fonctionnement **585 164**

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles <i>(études église , salle des fêtes)</i>	10 000
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées <i>(rénovation éclairage public)</i>	63 600
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <i>(travaux d'urgence sur l'église, chaudières mairie et logement, pendule église, panneaux de signalisation, parking école, Socle numérique école , jeux extérieur , + crédits non affectés)</i>	81 400
Chapitre 23 Immobilisations en cours <i>(rénovation thermique salle des fêtes ; accessibilité mairie)</i>	<u>128 600</u>
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	31 000
Chapitre 45 Total des opé. pour compte de tiers	<u>5 200</u>
Total des dépenses d'investissement	319 800
Solde d'exécution reporté	<u>31 845</u>

Cumul total des dépenses d'investissement **351 645**

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 Subventions d'investissement	84 612
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	<u>185 081</u>
Chapitre 10 Dot. fonds divers et réserves	7 900
Chapitre 1068 Excédents de fonct. capitalisés	<u>31 845</u>
Chapitre 45 Total des opérations pour le compte de tiers	5 200
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	34 236
Chapitre 040 Opé. d'ordre de transfert entre les sections	<u>2 771</u>

Total des recettes d'investissement **351 645**

Sur proposition de M le Maire et après délibération, le conseil municipal , adopte à l'unanimité, par 12 voix POUR , 0 contre , 0 abstention , le budget 2021 de la commune qui s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement

dépenses : 585 164€

recettes : 585 164 €

section d'investissement

dépenses :351 645 €

recettes : 351 645 €

Vote des comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 du service de l'assainissement

Présentés par section et par chapitre, par Mme Claire VARACHE

Vote du compte de gestion 2020 du service de l'assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice , celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice ,

Vu les résultats d'exécution du budget principal ,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 12 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 .

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2020 du service de l'assainissement

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2020 du service de l'assainissement et après délibération,

Le conseil municipal procède au vote.

M le maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité par 11 voix POUR ; 0 contre ; 0 abstention le compte administratif 2020 du service de l'assainissement sans réserve et arrête les résultats définitifs comme suit :

Recettes de la section de fonctionnement = 132 061.35

Dépenses de la section de fonctionnement = 85 425.47

Résultat de l'exercice = 46 635.88

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = 344 222.10€

Part affectée à l'investissement (C/1068) = 57 491.00

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = 333 366.98 €

Recettes de la section d'investissement = 88 715.64

Dépenses de la section d'investissement = 89 097.83 €

Résultat de l'exercice = - 382.19 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = - 57 490.31 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = - 57 872.50 €

On note que M.Jean-Michel SAINTE-CROIX quitte la réunion à 11 h 00.

Vote du budget 2021 du service de l' assainissement :

Présenté par section et par chapitre par Mme Claire VARACHE

Section exploitation :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 Charges à caractère général	28 100
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	9 000
Chapitre 014 Atténuations de produits	8 000
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	54 000
Chapitre 66 Charges financières	3 000
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	5 000
Chapitre 022 Dépenses imprévues	4000
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	94 000
Chapitre 042 Opé. d'ordre de transfert de la sect. d'exp.	31 902

Total cumulé des dépenses d'exploitation 237 002

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations...	72 000
Chapitre 042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	52 508
Résultat report	275 494
<u>Total des recettes d'exploitation cumulées</u>	400 002

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 163 000 €

Section investissement :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	30 000
Chapitre 23 Immobilisations en cours	15 394
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	28 000
Chapitre 040 Opé. d'ordre de transfert entre sections	52 508
Total déficit reporté	57 873
<u>Total des dépenses d'investissement cumulées</u>	183 775

Recettes d'investissement :

Chapitre 106 Réserves	57 873
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	94 000
Chapitre 040 Opé. d'ordre de transfert entre les sections	31 902
<u>Total global des recette d'investissement cumulées</u>	183 775

Vote du budget 2021 du service de l'assainissement

Sur proposition de M le Maire et après délibération, le conseil municipal , adopte à l'unanimité, par 12 voix POUR , 0 contre , 0 abstention , le budget 2021 du service de l'assainissement comme suit :

section de fonctionnement

dépenses : 237 002 €

recettes : 400 002 €

la section d'exploitation est votée en suréquilibre .

section d'investissement

dépenses : 183 775 €

recettes : 183 775 €

Vu l'heure tardive, il est décidé de reporter la délibération sur les subventions à accorder en 2021 à la prochaine séance de conseil.

Modification des statuts SMAEP

M le maire communique le courrier en date du 29/03/2021 du président du SMAEP rappelant que lors de la dernière assemblée générale du 16/03/2021 le comité syndical a adopté les nouveaux statuts du syndicat mixte d'adduction d'eau potable Sens Nord Est /sources des Salles
A savoir 2 articles sont modifiés :

Article 2 : suite aux modifications territoriales des EPCI et mise à jour, le SMAEP est passé de 8 EPCI à 7 la communauté de communes des portes du pays d'Othe ayant fusionné.

Article 3 : suite au déménagement du SMAEP l'adresse du siège social est désormais au 3 rue Henri Vincenot 89100 Saint Clément.

Conformément à l'article L 5211 -20 du CGCT les collectivités membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces statuts.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire ,
A l'unanimité , par 11 voix POUR , 0 contre, 0 abstention
ADOpte la modification des statuts du SMAEP.

Affaires diverses :

M le Maire apporte les informations suivantes :

- Petit marché : la 1^{ère} édition du 9 avril fut une réussite avec de bons produits du terroir.
M le maire remercie les personnes qui se sont investies dans l'organisation et invite les conseillers à venir la semaine suivante.
- CCAS : des jeunes adolescents se sont introduits dans l'enceinte de la CCAS. M le Maire, en présence des gendarmes, a réprimandé les jeunes et a rencontré les parents concernés. Il n'y a pas eu de dégradation et donc la CCAS a décidé de ne pas porter plainte. Il y a un mois, il y avait eu une effraction avec dégradations (vitre cassée).
- Piscine CCAS : un nouveau RDV est fixé avec M Lacourcelle pour faire un état des lieux en présence de Mme Crouzet et voir s'il n'y aurait pas la possibilité d'envisager un projet départemental. A l'heure actuelle, la piscine est vidée et des travaux sont à prévoir pour une remise en route.
- Un dépôt sauvage de placoplâtre a été trouvé dans le bois dit de Baillise.

Question des conseillers :

M. LE PREVOT demande des informations sur l'organisation des élections départementales et régionales de juin. La Préfecture consulte chaque maire pour avoir un avis et savoir s'il est possible pour la commune d'organiser ces élections au niveau du protocole sanitaire. Une réponse des communes est demandée pour le lundi 12 avril au matin et une décision sera prise le mardi 13 avril.

La séance est levée à 11 h 30.

Le Maire,

Olivier MARTIN

AFFICHE le 22-04-2021